



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

**Réf. : P215\_2023**

**Date : 27/06/2023**

**OBJET : PLH 2022-2027 - Délégation des aides à la pierre - Attribution des aides de l'ANAH en faveur des propriétaires privés réalisant des travaux d'amélioration de l'habitat**

### Exposé

L'amélioration et la rénovation énergétique du parc privé constituent une priorité du Programme Local de l'Habitat 2022-2027, adopté en Conseil communautaire le 1<sup>er</sup> mars 2022.

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales permet à l'État, par son article 61, de déléguer aux établissements publics de coopération intercommunale, la gestion de ses aides à la pierre qui concourent à la mise en œuvre de leur Programme Local de l'Habitat (PLH). Cette délégation permet notamment d'instruire et d'attribuer les aides que l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) mobilise en faveur de la rénovation du parc privé.

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a donc signé une convention de délégation des aides à la pierre pour la période 2023-2028, afin d'accompagner les propriétaires privés dans leur projet d'amélioration de leur logement.

Dans ce cadre, l'instruction des dossiers déposés par les propriétaires privés figurant dans la liste annexée, a permis de confirmer leur éligibilité aux aides de l'Agence au regard du règlement général de l'ANAH.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2022\_197 du 6 décembre 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°5,

**Vu** la délibération n°DEL2022\_009 du 1<sup>er</sup> mars 2022 relative à l'adoption définitive du Programme Local de l'Habitat 2022-2027,

**Considérant** les conventions de délégation de compétences et de gestion des aides à l'habitat privé signées avec l'État et l'ANAH le 1<sup>er</sup> juin 2023,

**Considérant** le règlement général de l'Agence Nationale de l'Habitat,

### **Décide**

- **D'attribuer** les aides de l'ANAH au profit des propriétaires mentionnés en annexe de la présente décision et en autoriser le versement au vu des justificatifs de dépenses,
- **De dire** que les crédits afférents, d'un montant de 154 303,87 €, sont inscrits au compte 4581 du Budget principal, Idc 82848,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**

**Annexe à la décision du Président n° - PLH 2022-2027 : D  
 pierre - Attribution des aides de l'ANAH en faveur des propri  
 des travaux d'amélioration de l'habitat**

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le

ID : 050-200067205-20230628-P215\_2023-AR



**Logements situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin**

<b>Identité du bénéficiaire</b>	<b>Qualité du bénéficiaire</b>	<b>N° Dossier</b>	<b>Nature de l'aide</b>	<b>Montant de l'aide</b>
J. CAUCHON	Propriétaire occupant	050018911	Autonomie	6 802.83 €
M. PESNEL	Propriétaire occupant	050018886	Autonomie	10 000.00 €
P. LAUNAY	Propriétaire occupant	050018720	Autonomie	7 430.09 €
D. GROSSIN	Propriétaire occupant	050018667	Autonomie	1 590.07 €
J.-P. HAMEL	Propriétaire occupant	050018696	Autonomie	3 480.08 €
R. AVOINE	Propriétaire occupant	050018896	Autonomie	5 093.90 €
C. MORVAN	Propriétaire occupant	050018901	Autonomie	2 575.85 €
D. LE GARREC	Propriétaire occupant	050018890	Autonomie	1 664.08 €
M. LEMOIGNE	Propriétaire occupant	050018918	Autonomie	4 297.18 €
N. ROULLAND	Propriétaire occupant	050018909	Autonomie	2 704.75 €

**Annexe à la décision du Président n° - PLH 2022-2027 : D  
Pierre - Attribution des aides de l'ANAH en faveur des propri  
des travaux d'amélioration de l'habitat**

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le

ID : 050-200067205-20230628-P215\_2023-AR



A. MABIRE	Propriétaire occupant	050018904	Autonomie	2 514.69 €
C. CONTAMINE	Propriétaire occupant	050018905	Autonomie	5 176.48 €
S. RUET	Propriétaire occupant	050018912	Autonomie	3 681.50 €
H. RENOUF	Propriétaire occupant	050018887	Autonomie	1 766.86 €
P. LEGUAY	Propriétaire occupant	050018891	Autonomie	4 620.54 €
A. MAUDUIT	Propriétaire occupant	050018892	Autonomie	622.31 €
M. LAUNEY	Propriétaire occupant	050018895	Autonomie	3 981.00 €
J. ARMAND	Propriétaire occupant	050018921	Autonomie	2 934.97 €
J. WOSTYN	Propriétaire occupant	050018920	Autonomie	1 832.81 €
P. GARNIER	Propriétaire occupant	050018933	Autonomie	10 000.00 €
E. BELLIARD	Propriétaire occupant	050018939	Autonomie	809.00 €

**Annexe à la décision du Président n° - PLH 2022-2027 : D  
Pierre - Attribution des aides de l'ANAH en faveur des propri  
des travaux d'amélioration de l'habitat**

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le

ID : 050-200067205-20230628-P215\_2023-AR



J. LE TOUPIN	Propriétaire occupant	050018938	Autonomie	2 565.03 €
C. MAHIER	Propriétaire occupant	050019023	Autonomie	4 524.00 €
R. NOEL	Propriétaire occupant	050019045	Autonomie	3 556.48 €
M. GORNOUVEL	Locataire	050018931	Autonomie	2 715.95 €
A. LEBLAIN	Propriétaire occupant	050019071	Autonomie	4 154.50 €
M. ROLLINAT	Propriétaire occupant	050019072	Autonomie	1 866.90 €
C. CHEVALIER	Propriétaire occupant	050019076	Autonomie	699.00 €
G. PORTA	Propriétaire occupant	050019070	Autonomie	2 970.22 €
C. GERARD	Propriétaire occupant	050019089	Autonomie	2 191.35 €
C. CORBIN	Propriétaire occupant	050019101	Autonomie	1 909.45 €
M. RAGONDE	Propriétaire occupant	050019103	Autonomie	3 308.27 €

**Annexe à la décision du Président n° - PLH 2022-2027 : D  
Pierre - Attribution des aides de l'ANAH en faveur des propri  
des travaux d'amélioration de l'habitat**

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le

ID : 050-200067205-20230628-P215\_2023-AR



Y. GOUSSET	Propriétaire occupant	050019118	Autonomie	2 192.89 €
G.LAUNEY	Propriétaire occupant	050019138	Autonomie	1 962.32 €
M.-T. HEBERT	Propriétaire occupant	050019142	Autonomie	4 105.00 €
A. DUPONT	Propriétaire occupant	050019144	Autonomie	2 398.19 €
J. PITEL	Propriétaire occupant	050019155	Autonomie	3 352.27 €
D. MARIE	Propriétaire occupant	050019156	Autonomie	1 656.90 €
R. DIGUET	Propriétaire occupant	050019157	Autonomie	6 530.71 €
C. SIMON	Propriétaire occupant	050019169	Autonomie	2 971.57 €
C. DUCHEMIN	Propriétaire occupant	050019170	Autonomie	651.20 €
G. LIEGE	Propriétaire occupant	050019171	Autonomie	1 816.82 €
D. HUGUERRE	Propriétaire occupant	050019183	Autonomie	2 818.84 €

**Annexe à la décision du Président n° - PLH 2022-2027 : D  
pierre - Attribution des aides de l'ANAH en faveur des propri  
des travaux d'amélioration de l'habitat**

Envoyé en préfecture le 28/06/2023  
Reçu en préfecture le 28/06/2023  
Publié le  
ID : 050-200067205-20230628-P215\_2023-AR



M. MESNAGE	Propriétaire occupant	050019187	Autonomie	2 311.60 €
A. TRAVERST	Propriétaire occupant	050019188	Autonomie	7 495.42 €